Date de publication sur le site Internet <u>www.creuse.fr</u> : 12/07/2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 023-222309627-20220711-CP2022181-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/3/	COMMISSION N° 3	CP - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET BÂTIMENTS	
25 DOSSIER N°5255			

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir:

Philippe BAYOL à Renée NICOUX Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET Catherine GRAVERON à Franck FOULON Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Signature de documents – projet de mise en accessibilité du Château des Comtes

de la Marche

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/Direction de la

maîtrise d'ouvrage et du Secrétariat Général

Rapporteur: M. Franck FOULON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 023-222309627-20220711-CP2022181-DE

VU le rapport CP08/07/2022/3/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Autorise Madame la Présidente à signer au nom et pour le compte du Département les documents suivants :

- Les autorisations d'urbanisme nécessaires à l'exécution de ces travaux ;
- La convention avec l'INRAP ci annexée;
- L'autorisation d'accès au site;
- Ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET